

SOLUTION VEILLEUSE

Un coût annuel inférieur à 2 euros.

Dans la perspective de contribuer à la fois à l'effort collectif de sobriété et au bien-être des citoyens, ECLATEC, propose une fonctionnalité innovante et unique : **la solution VEILLEUSE**.

Cette innovation technologique exclusive permet à un groupe de luminaires de restituer un éclairage résiduel, équivalent au clair de lune, apportant un environnement sécurisé aux usagers qui circulent de nuit dans l'espace public.

Cela génère une consommation électrique très faible, de l'ordre de 3 watts par luminaire, représentant moins de deux euros supplémentaires sur la facture annuelle en comparaison d'une extinction complète de 23h à 5h.

 Pour en savoir plus : info@eclatec.com



Éclairage pleine puissance



Solution veilleuse économe activée

L'alternative à l'extinction de l'éclairage public

L'éclairage public représente environ 32 % des dépenses en électricité des collectivités.

Durement frappées par l'explosion des coûts de l'énergie, les communes sont nombreuses à avoir le réflexe de renoncer à leur éclairage extérieur en pratiquant l'extinction des luminaires durant une partie de la nuit.

Les systèmes d'éclairage modernes utilisant des technologies à haute efficacité énergétique permettent d'atteindre cet objectif premier d'économies, tout en respectant les valeurs fortes de lutte contre le changement climatique, de biodiversité et le bien-être des citoyens.

Il est donc intéressant de se rappeler les fondamentaux de l'éclairage dans l'espace public :

► **Sécurité** : Un éclairage suffisant dans les espaces urbains ou ruraux contribue à apporter un sentiment de sécurité. Cela permet aux usagers de distinguer clairement leur environnement, d'envisager sereinement leurs déplacements et de réduire le risque d'accidents et d'incivilités. Cette notion est d'autant plus importante que les modes de mobilité évoluent fortement, rendant certains usagers plus exposés.

► **Vie sociale & économique** : L'éclairage public favorise la vie sociale en créant un environnement accueillant et sécuritaire pour les événements publics tels que les festivals, les marchés de nuit et les concerts.

► **Conformité** : L'éclairage public dispose d'un cadre normatif auquel les installations doivent se conformer. L'arrêté du 27 décembre 2018 pose notamment les règles concernant la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.